

ECONOMIE

Une enquête pour améliorer l'accès des femmes au foncier (paru le 8/10/2007)

La Coalition internationale pour l'accès à la terre (International land coalition) et la plateforme «*Sehatra iombonana ho an'ny fananan-tany*» (SIF) ainsi que d'autres acteurs dans le domaine du foncier se sont penchés sur l'accès des femmes à la terre. Une étude qui permet de mieux comprendre l'impact de la réforme foncière à Madagascar sur les pauvres et les plus vulnérables, spécialement les femmes. Ainsi, il s'agit donc d'avoir un état des lieux de la situation des femmes en matière foncière à Madagascar.

La SIF a pour objectif de faciliter l'accès à la propriété foncière de la population. Elle facilite aussi la concertation des intervenants sur le foncier afin de proposer des améliorations sur les lois, les procédures et les démarches foncières. A ce titre, elle joue le rôle d'interface entre l'administration foncière et les populations concernées.

Un rôle d'autant plus important car même si en mai 2004 le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche en charge de la direction des Domaines et des services fonciers a initié le Programme national foncier (PNF) pour mettre un terme à la crise foncière et domaniale, cette réforme n'aborde pas la problématique du genre. Or, des enquêtes antérieures ont confirmé que les familles nécessiteuses sont aussi celles qui ont le moins de sécurité foncière et que les femmes ont des droits plus que limités. A travers cette nouvelle enquête, il s'agit donc de permettre aux femmes d'avoir un droit formel à la propriété, de comprendre ce droit et d'être capable de le défendre. En effet, certaines coutumes ancestrales excluent totalement les femmes de tout héritage foncier. A l'exemple du système «*Mamelona anaran-dray*» dans l'Imoron'i Mania qui impose l'indivision du patrimoine foncier. Ce patrimoine revient de fait au fils aîné de la famille.

Ranaivo Lala Honoré

http://www.madagascar-tribune.com/Situation-difficile-pour-les.2251.html?var_recherche=situation%20difficile%20pour%20les%20femmes

Accès à la propriété foncière

Situation difficile pour les femmes

lundi 8 octobre 2007, par [Lanto](#)

Selon les résultats d'un projet de recherche sur l'implication des femmes dans le foncier menée par la « Solidarité des Intervenants sur le Foncier » ou SIF et « l'International Land Coalition », les groupes vulnérables, spécialement les femmes, accèdent difficilement aux propriétés foncières. Les traditions et les coutumes constituent les obstacles principaux.

Pour les Malgaches, la terre est quelque chose de sacré, d'autant plus qu'elle contribue à la survie via les activités agricoles. Aussi est-elle liée à certaines coutumes. Comme dans la région Amoron'i Mania, plus précisément dans le village d'Ankafobala à Fandriana, la tradition veut que lors du décès du père de famille, le terrain est réparti entre ses fils. Les enfants de sexe féminin ne peuvent bénéficier du moindre lopin de terre. Dans d'autres régions, le fils aîné est le seul héritier. Mariées, les femmes sont rarement concernées par les affaires foncières car elles n'ont pas de droit sur l'héritage de leur mari. L'analphabétisme favorise aussi la situation. En effet, les filles quittent l'école très tôt, sans même achever le premier cycle, pour aider les mères de famille dans les activités ménagères étant donné que ces dernières participent activement aux travaux champêtres. Dans d'autres cas, la reconnaissance des propriétés est un véritable tabou ou un « fady », ce qui constitue le plus grand obstacle à la politique de réforme foncière, outre les inégalités de genre citées plus haut.

Objectif non atteint

Toutefois, l'Etat malgache n'a pas ménagé ses efforts pour faciliter l'accès des femmes à la propriété foncière et à la sécurisation de cette propriété foncière. Ce qui devrait par la suite inciter tous les producteurs sans distinction de groupes ni de sexe à investir davantage en vue d'une meilleure productivité. Dans ce cadre, de nombreuses actions ont été menées, entre autres, l'informatisation des services domaniaux et la mise en place des guichets fonciers communaux pour plus de proximité. En parlant de guichets fonciers communaux, le président du SIF, Mamy Rajoanesy a déclaré que leur implantation n'a pas toujours résolu les problèmes, notamment pour les propriétés qui font l'objet d'un litige. « Il y a près de deux ans à Faratsiho, a été prévue la délivrance de 1000 certificats, mais jusqu'à présent cet objectif n'a pas été atteint pour cette raison », a-t-il déclaré pour illustrer ses propos. Afin de trouver des solutions à ces problèmes, des ateliers regroupant tous les intervenants du foncier seront organisés par le SIF. De plus, une porte ouverte qui exposera toutes les situations relatives aux réformes agraires est prévue pour l'an prochain.